



Compte rendu de mandat des représentants CGT Finances Publiques au CDAS du 13 MAI 2025

Représentants de l'Administration :
Mme DESHAYES, Présidente
M. JOUVE

Représentants des personnels :
Mme. FRIAA, CGT Finances Publiques (titulaire)
M. ANGLADE, Solidaires (titulaire)
Mme VASSE BENECH, Solidaires (suppléante, siégeant en tant que titulaire en remplacement de Mme LAROUSSINIE)
M. GALLOT, Solidaires (suppléant)
Mme BOURGADE, FO (titulaire)

M. RAYMOND François, expert pour la CGT Finances Publiques

Délégation de l'Action Sociale :
Mme BENOIT, déléguée départementale
Mme BENOIT assure le secrétariat, et Solidaires assure le secrétariat adjoint

Est présente également :
Mme ESCASSUT-LAVAL, correspondante sociale de la DDFIP

Sont excusés :
Mme LAROUSSINIE Solidaires (titulaire)
M. DEJOU FO (titulaire)
Mme RAYMONT, Présidente de l'association des retraités.

Ouverture de la séance à 14h30 .

1-/Approbation du procès verbal de la réunion du 11 mars 2025

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur la restauration locale

Mme BENOIT rappelle que le restaurant conventionné Groupama fermera le 13 juin 2025 après service.

Mme DESHAYES présente la solution retenue par le Secrétariat Général.

Après examen des possibilités de restauration collective sur le site d'Aurillac, le Secrétariat Général a retenu deux restaurants avec lesquels il a été signé des conventions : le TZK rue de l'Hôtel de Ville et « chez Nono by Fleur de Sel » au 20 avenue Gambetta .

Ces restaurants ont été retenus en raison de plusieurs critères : leur capacité d'accueil (100 personnes), les tarifs de repas proposés et leur adéquation à la comptabilité Chorus Pro.

Dès le lundi 16 juin, les agents bénéficiant de la restauration collective Groupama pourront déjeuner auprès de ces deux établissements.

En raison du conventionnement avec ces deux établissements, les agents du SGC d'Aurillac ne bénéficieront plus de la carte SWILE (dispositif titres restaurants) à compter du 1^{er} juillet 2025 .

Pour mémoire, la restauration collective (RIA, Restaurants d'entreprises ou conventionnés...) reste prioritaire face au dispositif des titres restaurants.

Modalités de fonctionnement des deux restaurants conventionnés :

-le restaurant Table(s) Zé Komptoir (TZK) ,situé 10 place de l'Hôtel de Ville à Aurillac :

Ouvert du lundi au vendredi avec accueil à partir de 12h00

sur réservation au 04 71 48 78 13

Émargement sur un listing à chaque passage et paiement en caisse du reste à charge à chaque passage.

	Entrée+Plat ou Plat+dessert	Entrées + Plat+ dessert
Prix du repas	12,40 €	15,90 €
Aide complémentaire	6,90 €	9,75 €
Reste à charge > indice 539	5,50€	6,15 €
Prestation interministérielle	1,62 €	1,62 €
Reste a charge< indice 539	3 ,88€	4,53 €

- le restaurant Chez Nono by Fleur de Sel, situé 20 avenue Gambetta à Aurillac

Ouvert du mardi au vendredi avec accueil à partir de 12h00

sur réservation au 04 71 62 58 55

Émargement sur un listing à chaque passage et paiement en caisse du reste à charge à chaque passage.

Possibilité de vente à emporter.

	Plat+dessert
Prix du repas	15,50 €
Aide complémentaire	9,35 €
Reste à charge > indice 539	6,15 €
Prestation interministérielle	1,62 €
Reste a charge< indice 539	4,53 €

3/ Présentation de la note d'orientations 2025

Le Budget consacré à la politique d'Action Sociale est de 106 millions d'euros avec un seuil plancher pour les petits départements de 16 500 € comme le Cantal.

La restauration représente 48 % du budget demeure un axe primordial.
Le montant de l'harmonisation tarifaire est passée à 6,15€ au 1^{er} mai 2025.

La communication constitue un axe important en 2025, en raison de l'évolution de la Protection Sociale Complémentaire, pour les agents actifs et retraités.

Au niveau local, les actions doivent s'inscrire dans la dynamique des prestations nationales et permettre d'attirer tous les publics.

Elles doivent s'articuler avec les prestations proposées par la SRIAS et l'ATSCAF, sur l'évaluation des actions précédemment réalisées et sur le retour d'expérience d'actions menées dans d'autres départements.

4/ Proposition que le CDAS souhaite soumettre au CNAS :

Depuis 2024, les CDAS peuvent formuler des propositions qui seront examinées en CNAS, conformément à l'article 13 de l'arrêté du 15 janvier 2022.

Après discussion il est retenu la proposition suivante:

- demande de revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant à son maximum légal.

En effet, les montants des titres restaurant n'ont pas connu de modification à la hausse depuis plusieurs années, alors que le pouvoir d'achat des agents s'est détérioré face aux effets de l'inflation.

5/Crédits d'Action Sociale 2025

Les crédits d'actions locales attribués pour le département du Cantal au titre de l'année 2025 sont de 16 500 €.

• actions pour les retraités (3000 € de l'enveloppe du budget local)

- journée Musée Michelin et Puy de Dôme proposée début septembre,-
- repas des aînés en fin d'année (d'octobre à novembre) sur les 3 sites .

• actions pour les actifs :(5000 € de l'enveloppe du budget local)

- achat de billets pour le festival Aurillac en Scène .Cette action est reportée en raison du peu de disponibilités de billets.

- journée au château de Murol avec spectacle de chevalerie avec rendez vous sur place, proposée le dimanche 27 juillet 2025.

- journée Roquefort et Aven Armand en octobre 2025. Comme il est nécessaire d'établir une fiche pour un marché public, il est proposé de lancer un sondage auprès des agents avant de lancer l'action.

- atelier d'initiation couture auprès de Mam'zelle No Ra à Arpajon sur Cère, atelier de 2 heures pour les adultes, ou 1h pour les enfants.

- atelier poterie de 2 heures avec « Pied à terre » à Labrousse les mercredis ou samedis de septembre à novembre par groupe de 4 -5 personnes.

- prolongation d'actions pour divers publics : atelier culinaire avec Bruit de K'sseroles , baptêmes de l'air avec l'aéro-club d'Aurillac, canoë à Vieilleville et pack d'activités à la station du Lioran (téléphérique, luge...)

• Arbre de Noël:(8000 € de l'enveloppe du budget local)

Il aura eu lieu le 10 décembre 2025 à la salle de la Vidalie .

Après étude des propositions de spectacles, il est retenu en premier «le Noël magique » (spectacle interactif de magie sur le thème de Noël) et « le fantastique Noël de monsieur Neige » en cas d'indisponibilité du précédent.

L'action en partenariat avec la MGEFI se déroulera le 19 juin 2025 avec pour thème proposé : la gym sur chaise + marche dynamique.

6/ Questions diverses

Mme BENOIT présente les résultats du Fonds d'initiative locale , lancé le 3 septembre 2024.

Le FIL est un dispositif dont la finalité est d'encourager une dynamique locale pour encourager la cohésion entre les publics, de satisfaire de nouveaux besoins des agents et promouvoir des actions innovantes .

Les projets devaient s'inscrire sur les thématiques de développement durable, du sport et de la santé ou les enjeux du numérique.

Le Secrétariat Général a reçu 67 propositions émanant des délégations locales et 33 projets ont été retenus pour un montant global de 100 001,50€. La proposition émanant du Cantal sur le compostage et recyclage des déchets n'a pas été retenue.

Sans autre question , la séance est levée à 16 h30.

La CGT Finances Publiques-Sylvie Friaa et François RAYMOND